



DROIT DE NAÎTRE

Sommaire

La dictature de la « pensée unique »
pages 1 et 2

Bougies pour la Vie
pages 1 et 5

« Un dispositif bio-politique multiforme et tentaculaire »
page 2

Le Comité consultatif national d'éthique a choisi de ne pas choisir
page 3

Questionnaire pour l'action 2011
page 4

Le courrier des amis de Droit de Naître
pages 6 et 7

Nouvelles du monde
page 8

La dictature de la « pensée unique » pro-avortement s'installe dans nos lycées

Jusqu'en 2001 (loi Aubry), la publicité de l'avortement était interdite. Maintenant, voilà le revers de la médaille : le simple fait de présenter à des élèves de 14 à 16 ans un document contre l'avortement est sanctionné d'une suspension de 4 mois.

Il a suffi qu'en octobre dernier, M. Philippe Isnard, professeur d'histoire, géographie, et instruction civique ait projeté un film montrant diverses procédures d'avortement dans une classe de seconde, au lycée des Iscles à Manosque, pour

que le lobby du tout-avortement se déchaîne contre lui et obtienne qu'il soit suspendu de cours.

Cela sans tenir compte du fait que :

- ◆ le professeur avait prévenu les élèves sur le contenu du film et leur avait proposé de sortir
- ◆ le *Planning familial* était préalablement venu en classe faire la promotion de l'avortement
- ◆ et il s'agissait d'organiser un débat sur le sujet .

(suite page 2)



28 décembre, fête des Saints Innocents

LES BOUGIES POUR LA VIE 2010 devant la Grotte de Lourdes

Ces grands cierges représentent les prières des **4 000 catholiques** qui, de tous les coins de France, nous ont envoyé leur petite bougie, fondue dans ces grandes « Bougies pour la Vie 2010 ».

(suite page 5)



Droit de Naître a écrit une lettre au Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Division des Personnels Enseignants (DIPE)

Monsieur le Recteur,

Pour être cohérent avec ses principes fondateurs, l'Éducation nationale d'une société démocratique moderne doit aider les élèves à acquérir une pensée autonome, critique et créatrice et, du même coup, favoriser le développement d'une meilleure compréhension mutuelle entre ceux qui tiennent pour une conviction et ceux qui en tiennent pour une autre.

Cela suppose que, dans des questions de société où les avis sont discordants, les différentes positions puissent être objectivement présentées dans les salles de classe.

Il est connu que les programmes obligatoires d'éducation à la sexualité ont un parti pris très favorable – pour dire peu – à l'avortement comme solution de dernier recours si les moyens de contraception ont échoué.

Le point de vue de ceux qui, avec le soutien de la science, voient dans l'avortement le meurtre d'un innocent et une catastrophe formidable pour la mère n'est quasiment jamais présenté aux élèves.

Nous sommes donc stupéfaits d'apprendre qu'un professeur de votre académie, M. Philippe Isnard, a été sanctionné et devra passer en conseil de discipline pour avoir présenté le revers de la médaille en matière d'avortement, de façon tout à fait pédagogique et appropriée au degré de maturité de ses élèves.

Si la sanction venait à être confirmée, cela voudrait dire que l'Éducation nationale en France a franchi un pas de plus vers l'application de la « pensée unique » qui a caractérisé les régimes totalitaires de mauvaise mémoire.

A-t-on, par ailleurs, demandé l'avis des élèves qui ont assisté au cours de M. Isnard ? Ou n'ont-ils pas le droit d'avoir une pensée autonome et critique sur le matériel qui leur a été présenté et doivent se contenter du « bourrage de crâne » d'une pensée dominante et tencancieuse ?

C'est votre crédibilité d'éducateurs idoines qui est en jeu dans la décision finale que vous donnerez à cette affaire emblématique.

En vous demandant donc de bien vouloir annuler la sanction disciplinaire à l'encontre de M. Philippe Isnard, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations distinguées.

(Suite de l'article de la page 1)

Les adolescentes peuvent bien se faire avorter à cet âge, mais elles ne peuvent pas regarder un film qui raconte ce qui se passe si elles le font... (Comble de la farce, le rectorat a installé des cellules d'urgence psychologique pour les élèves qui auraient pu être « traumatisés »).

A l'heure actuelle une enquête administrative pèse sur ce professeur courageux qui risque sa révocation définitive.

Une sanction qui consacrerait le rôle inquisiteur du *Planning familial* et de ses sectateurs, dans une Éducation nationale qui – summum de l'ironie – réclame la neutralité de ses fonctionnaires, mais leur demande de relayer en classe le message du *Planning familial* et des associations « pro-choix ».

Bref, comme dans les sociétés totalitaires, on interdit de réfléchir sur ce qui contrarie la « pensée unique ». Dans ce cas de figure, sur l'avortement et ses conséquences. ■

L'Agence de la biomédecine : « Un dispositif bio-politique multiforme et tentaculaire »

Le projet de révision de la loi de bioéthique qui doit être présenté au Parlement début 2011 prétend renforcer les pouvoirs déjà excessifs de l'Agence de la biomédecine.

Ce pouvoir démesuré a fait réagir, dans une colonne du *Quotidien du médecin*, deux anciens membres du Conseil d'orientation de l'organisme.

Pierre Le Coz, vice-président du Comité consultatif national

d'éthique (CCNE), et Emmanuel Hirsch, directeur de l'espace éthique de l'AP-HP, se déclarent surpris et inquiets du fait que « la responsabilité globale des questions de bioéthique » sera confiée à l'Agence qui n'est pas dotée uniquement d'un pouvoir consultatif, mais d'un réel pouvoir de décision.

Dans leur tribune, ils notent que « les chercheurs eux-mêmes s'interrogent sur les diktats souvent

Le Comité consultatif national d'éthique a choisi de ne pas choisir



L'une des questions cruciales de la prochaine révision de la loi de bioéthique est la recherche sur l'embryon humain. Le Comité consultatif national d'éthique s'est divisé à son propos.

En choisissant... de ne pas choisir, son avis n°112 concernant la recherche sur l'embryon humain et sur les cellules souches embryonnaires humaines, rendu public en décembre dernier, se limite à donner « un cadre général de réflexion » sans émettre aucune recommandation.

Il se pose en effet la question de la destruction légale, sous conditions, d'embryons humains surnuméraires congelés, qui ont été créés *in vitro* dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation et sur lesquels ne repose plus de « projet parental ».

Les membres du CCNE se sont accordés sur l'interdiction gé-

nérique « de porter atteinte à l'intégrité de l'embryon *in vitro* tant qu'il est inscrit dans un projet parental ». Mais, en annexe de l'avis, onze membres se sont déclarés en désaccord avec le manque de recommandation sur le sort des embryons qui ne sont plus l'objet d'un « projet parental », et le manque de réaffirmation dans le texte de la nécessité d'interdire les recherches sur l'embryon.

Le Conseil consultatif considère que « l'on ne protège pas l'embryon humain de la destruction en interdisant la recherche ». Certes, mais il faudrait alors tirer toutes les conséquences et interdire, non seulement la recherche, mais aussi la production d'embryons surnuméraires, destinés à un « camp de concentration » plus froid que les goulags sibériens. ■

discutables des instances d'expertise de l'Agence de la biomédecine, sans oser pour autant rendre publique leur désapprobation tant ils en sont dépendants dans l'exercice de leur activité. Un tel arbitraire interpelle, y compris les professionnels les plus respectueux des principes d'un Etat de droit ».

En réalité, affirment-ils, « il ne s'agit de rien moins que d'un dispositif biopolitique multiforme et tentaculaire, redoutablement bien organisé, avec ses antennes hexagonales, ses délégués prêts à débarquer dans des réunions d'éthique sans y être conviés ».

« Nous rejoignons ceux qui, aujourd'hui, tentent d'endosser une position critique au moment où le législateur semble se préparer à renforcer les pouvoirs déjà excessifs de l'Agence de la biomédecine », concluent Pierre Le Coz et Emmanuel Hirsch. « La bioéthique relève de valeurs et d'enjeux démocratiques trop essentiels pour être abandonnés à la gestion d'une instance, fût-elle dotée des meilleures compétences. Nous attendons que les parlementaires considèrent comme relevant de leurs responsabilités les délibérations et les choix en matière éthique ». ■

Le message engagé d'un évêque

Le message de Noël de Mgr Marc Aillet ne va pas par quatre chemins. Il débute par une dénonciation de « l'arbitraire du pouvoir exorbitant des politiques et des scientifiques, coalisés contre le droit inviolable à la vie ».

Dans le collimateur de l'évêque de Bayonne, Lescar et Oloron, l'avortement : « Des enfants ne verront pas le jour, parce que, face à des difficultés sociales inextricables et sous la pression d'une société à dominante masculine, des mamans se verront forcées de mettre fin à leur grossesse, condamnées ainsi à des traumatismes humainement incurables », accuse-t-il.

Mgr Aillet estime aussi que « la raison technique et scientifique de l'homme, aussi inventive soit-elle, la bonne volonté des personnes et des associations, aussi organisée et généreuse soit-elle, seront toujours impuissantes à sauver l'homme ainsi plongé dans la nuit et s'arrêteront désespérément à l'extérieur de son cœur, incapables de le sauver de son mal-être et de son égarement ».

C'est pourquoi « L'Église veut proclamer haut et fort son message d'espérance » en Dieu, conclut-il, avant de souhaiter un « Saint et joyeux Noël à tous ».



Questionnaire pour l'action 2011

En partant du principe qu'il faut que *Droit de Naître* amplifie encore plus son combat pour la défense de l'enfant à naître, voici les réponses des amis de l'association au « Questionnaire pour l'action 2011 » :

1. Le statut de l'embryon va être bientôt discuté en France, cela permet de craindre les pires dérives pour l'avenir. Faut-il entamer une campagne afin d'encourager les députés et les hommes politiques à protéger juridiquement l'embryon en le reconnaissant comme personne humaine dès sa conception ?

Très important : 87,20%
 Souhaitable : 9,60%
 Peut attendre : 0,20%
 Sans opinion ou nuls : 3,00%

2. Faut-il continuer à dénoncer les méfaits du *Planning familial* et du lobby de l'avortement, de ses gynécologues et « conseillères » surtout auprès de la jeunesse ?

Très important : 73,40%
 Souhaitable : 23,40%
 Peut attendre : 1,00%
 Sans opinion ou nuls : 2,20%

3. Faut-il continuer la campagne de *Droit de Naître* pour que l'argent public ne soit plus octroyé au lobby de l'avortement et à ses satellites ?

Très important : 70,60%
 Souhaitable : 26,00%
 Peut attendre : 0,60%
 Sans opinion ou nuls : 2,80%

4. Faut-il insister auprès du Ministre de la Santé pour que toute femme désireuse de mettre fin à sa grossesse soit obligatoirement informée des conséquences physiques, psychiques et psychologiques risquées dans tout avortement ?

Très important : 79,80%
 Souhaitable : 18,40%
 Peut attendre : 0,60%
 Sans opinion ou nuls : 1,20%

5. Et organiser une campagne d'opinion pour éclairer les femmes sur les dangers du soi-disant avortement médicamenteux, par la pilule Ru-486 ?

Très important : 64,80%
 Souhaitable : 29,20%
 Peut attendre : 2,20%
 Sans opinion ou nuls : 3,80%

6. Faut-il organiser une action auprès des députés et sénateurs pour qu'ils n'approuvent aucune loi attentant au principe de la clause de liberté de conscience des médecins et infirmières ?

Très important : 77,00%
 Souhaitable : 18,80%
 Peut attendre : 1,80%
 Sans opinion ou nuls : 2,40%

7. Faut-il poursuivre la recherche de nouveaux adhérents – les nouveaux soldats de la vie – pour élargir la pression de l'opinion publique en faveur de la vie auprès des élus et responsables politiques ?

Très important : 44,00%
 Souhaitable : 48,60%
 Peut attendre : 2,80%
 Sans opinion ou nuls : 4,60%

8. Faut-il organiser un nouveau cycle de conférences à travers la France pour présenter l'association *Droit de Naître* et ses actions ?

Très important : 33,40%
 Souhaitable : 50,00%
 Peut attendre : 7,40%
 Sans opinion ou nuls : 9,20%

9. Faut-il éditer un dépliant en défense de la vie – à distribuer à la jeune génération – pour contre-balancer les programmes de l'Education nationale dans les écoles et collèges ?

Très important : 58,80%
 Souhaitable : 31,60%
 Peut attendre : 5,20%
 Sans opinion ou nuls : 4,40%

10. Faut-il privilégier le développement de la plate-forme téléphonique d'écoute et d'accueil pour les jeunes mères désemparées (le N° Vert 0800 880 521) ?

Très important : 59,60%
 Souhaitable : 33,00%
 Peut attendre : 2,60%
 Sans opinion ou nuls : 4,80%

11. Faut-il acheter des bandeaux publicitaires sur internet pour lutter contre l'avortement et ses ravages ?

Très important : 35,20%
 Souhaitable : 39,60%
 Peut attendre : 9,40%
 Sans opinion ou nuls : 15,80%

12. Faut-il lancer une vaste campagne de communication ciblée sur les femmes ?

Très important : 36,60%
 Souhaitable : 37,00%
 Peut attendre : 9,60%
 Sans opinion ou nuls : 16,80%

« Il n'y a pas de droit à l'avortement » déclare la CEDH

Bien que l'avortement soit uniquement dépénalisé en certaines circonstances, le lobby féministe crie à hue et à dia qu'il constitue un « droit de la femme » reconnu dans les conventions internationales.

La Cour européenne des droits de l'homme vient de lui donner tort.

Elle avait été saisie de trois recours engagés contre les restrictions à l'avortement en Irlande. Dans deux cas, on invoquait l'humiliation et l'opprobre que ces restrictions avaient causées aux requérantes ; dans le troisième cas, on invoquait le danger pour la santé.

Les deux premières requérantes ont été déboutées dans un arrêt récent de décembre dernier.

La Grande Chambre de la Cour y déclare qu'elle a voulu « examiner le régime juridique de l'avortement en Irlande » dans son ensemble, et que l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (sur la vie privée) « ne saurait s'interpréter comme consacrant un droit à l'avortement ».

La CEDH reconnaît que l'avortement soulève des questions morales d'une « extrême sensibilité » et que les autorités de chaque État se trou-

vent « en principe mieux placées que le juge international pour se prononcer sur le contenu précis des exigences de la morale et sur la nécessité d'une restriction pour y répondre ».

La Cour refuse toujours, hélas ! de se prononcer sur le début de la vie et répète qu'il n'est ni souhaitable ni possible de déterminer si l'enfant à naître est une personne et quelles conséquences juridiques en découleraient. Mais elle estime au moins qu'il est possible de mettre sur pied d'égalité les intérêts du fœtus (autrement dit, fût-ce implicitement, son droit à la vie) et les droits concurrents de la mère. Sans subordonner les premiers à un prétendu « droit à l'avortement », comme les requérantes le souhaitaient.

Elle a validé ainsi le principe irlandais de limiter l'autorisation d'avortement au seul cas où la vie de la mère est en danger.

Dans le troisième cas, la Cour a condamné l'Irlande du fait que la faculté d'avorter en cas de risque pour la vie de la mère n'est organisée ni dans le système de santé ni dans le droit interne (sans analyser, par ailleurs, si la preuve avait été faite que la mère en question courait vraiment un risque de vie en cas de prolongation de la grossesse). ■

LES BOUGIES POUR LA VIE 2010

Mardi 28 décembre 2010, fête des Saints Innocents, une délégation de *Droit de Naître* avec des amis locaux de l'association se sont rassemblés pour prier le chapelet devant la Grotte de Lourdes et faire brûler les « Bougies pour la Vie 2010 » ! Ils ont demandé à la Sainte Vierge Marie, au nom de tous les adhérents, d'obtenir de Dieu que le cœur des mères sur le point d'avorter soit touché et qu'elles prennent la décision de garder leur enfant. Les cierges ont brûlé comme symbole de la confiance en la victoire finale de la vie sur la culture de mort.





Votre soutien au Numéro Vert fait vivre deux heureux !

 **N° Vert 0 800 880 521**

Mme Séverine

le 05 septembre 2010

DROIT DE NAÎTRE
39 Avenue Pasteur
A l'attention de Monsieur Le
Directeur
92400 COURBEVOIE

Monsieur,

Je vous ai contactée au mois de janvier pour vous expliquer dans quelle situation très pénible je me trouvais. Je dirais également que j'ai eu cette incroyable chance de tomber sur votre site qui aujourd'hui a sauvé non seulement la vie de mon bébé, mais la mienne aussi.

Je tenais donc aujourd'hui à vous adresser ce petit courrier pour vous dire à vous et à tous ceux qui travaillent au sein de votre association un grand « merci » car si aujourd'hui Mavrick nous comble de joie ainsi que ses frères s'est grâce à vous tous. Je ne veux pas penser à ce que j'aurais été ma vie si ce jour là j'avais fait le mauvais choix.

Je tiens également à ce que vous sachiez que lorsque Mavrick sera plus grand nous lui parlerons bien entendu de toutes ces personnes qui se sont battues avec nous pour lui. Nous n'oublierons pas nous plus de vous donner de ses nouvelles dans les mois à venir.

Aujourd'hui je suis à nouveau maman de ce magnifique petit bonhomme que je ne regrette pour rien au monde, bien au contraire !!!... Alors encore merci... et je vous en prie, continuez de vous battre pour cette magnifique cause.

Madame Séverine

Pour éviter des pressions du lobby pro-avortement sur la famille du « survivant », nous avons préféré éliminer quelques coordonnées.

» Arrêtons le massacre des innocents »

✓ « Merci à tous ceux qui oeuvrent pour *Droit de Naître*. Arrêtons le massacre des innocents cela devient insoutenable. Comment ne pas réagir lorsqu'on vous montre cette véritable boucherie qu'est un avortement ? »
Mlle N. R. de Vieilleville (44)

✓ « Il y a 30 ans, un médecin a voulu que j'avorte car j'étais seule à l'époque. J'ai refusé et aujourd'hui, mon fils est médecin. » *Mme B. C. G. de Paris (75)*

» 2 poids, 2 mesures

✓ « Quand on condamne une femme infanticide, pourquoi permet-on l'avortement ? Je trouve que là, il y a 2 poids, 2 mesures. » *Mme R. C. de Villebon-sur-Yvette (91)*

✓ « On légalise l'avortement, pourquoi ne pas aussi légaliser le vol ? »
Mme P. S. de La Flèche (72)

» Distribuer le bulletin dans les boîtes aux lettres

✓ « Je vous remercie beaucoup pour votre joli calendrier. Je suis toujours d'accord avec vous contre l'avortement. Les bulletins que je reçois de votre part, je les mets toujours dans d'autres boîtes aux lettres. »
Mme J. C. de Beausoleil (06)

✓ « Avec mes compliments pour votre travail et un grand merci pour votre émouvant et charmant calendrier. » *Mme J. R. de Pornichet (44)*

» Lettre de M. B. P. de St-Fargeau-Ponthierry (77) à Mme Elise Lucet, journaliste à France 2 :

✓ « Le 25 novembre dernier, au JT de 13 heures, vous vous êtes indignée et avez revendiqué des sanctions à l'encontre d'un enseignant qui, au sein de son établissement scolaire, voulait dissuader des jeunes femmes et jeunes filles de pratiquer l'IVG ; il y aurait projeté des images qualifiées de très dures, crues et indécentes. (...) Parce que la femme doit pouvoir sans limite disposer de son corps, l'embryon puis le fœtus deviennent comme des excroissances, des appendices, des organes inutiles promus à l'ablation, mais pouvant être récupérés et transformés en cosmétiques ou produits anti-rides, (au lieu de s'accumuler dans les poubelles des hôpitaux). Dans une ancienne émission soutenue par le planning, une jeune fille ne déclarait-elle pas que l'IVG l'avait "nettoyée" comme d'une tumeur ? (...) Alors pourquoi s'indigner quand des vidéos livrent cruellement l'état du fœtus à l'issue d'une IVG ? Etes-vous choquée et indignée quand des reportages télévisés nous livrent cruellement l'ablation chirurgicale d'une tumeur ou d'un organe du corps humain ? N'y a-t-il pas une autre hypocrisie à vouloir préserver des enfants ou adolescents de telles images quand des jeux vidéos ou des films dits pour enfants accumulent quotidiennement des scènes de sang et d'extrême violence qui font recettes comme les films d'horreur ? »

» La Bougie pour la Vie 2010

✓ « Je suis très touchée de cette idée géniale et belle de brûler un immense cierge au pied de notre adorable Mère du ciel. Je sais qu'Elle interviendra auprès de toutes ces mamans désespérées qui, pour la plupart, ne savent pas ce qu'elles font. »
Mme G. D. T. de Tours (37)

✓ « Comme vous le dites si bien, cette cause à défendre contre l'avortement relève d'un acte d'amour et de justice humaine, car elle nous concerne tous, en dehors de toute étiquette politique. A Lourdes, elle représente – cette démarche – une offrande à Dieu par Marie, à la grotte bénie. C'est une demande généreuse, étincelante de foi en son Cœur Immaculé si puissant sur son Fils. »
Mlle N. R. de Prades Le Lez (34)

✓ « Votre initiative de faire brûler un cierge pour la vie aux pieds de Notre Dame est riche en sens chrétien. A nous, en plus de notre prière, il nous suffit de croire par une confiance totale à la toute puissance maternelle de Notre Dame l'Immaculée, pour que ce geste confiant plein d'amour porte de nombreux fruits. »
Mme B. B. de Lourdes (65)

✓ « Je vous remercie vivement de votre lettre datée du 15 décembre 2010, que je n'ai lue qu'à mon retour de la Fête de Noël auprès de mes enfants. A cette heure, 15 heures, 28 Décembre 2010, où vous faisiez brûler le grand Cierge "une Bougie pour la Vie", et où vous récitiez le chapelet devant la Grotte, sans le savoir, je disais le chapelet aux intentions de *Droit de Naître*, ainsi que pour les personnes qui oeuvrent si chrétiennement dans *Droit de Naître*. » *M. M. S. H. Lourdes (65)*

« **Eviter de concevoir si on ne veut pas élever d'enfant. (...) Le crime est d'autant plus abominable qu'il s'attaque à un être sans défense.** »

Mme L. B. de Thérondels (12)



ESPAGNE : Plus de contraception = plus d'avortements



Dans son blog, Jeanne Smits a commenté une information parue sur *BigBlueWave*, selon laquelle une étude publiée par le mensuel *Contraception* démontrait que le recours accru à la contraception en Espagne était allé de pair avec une augmentation des avortements.

Une équipe de chercheurs venant de plusieurs hôpitaux et centres de planification familiale de tout le territoire espagnol a suivi, de deux ans en deux ans, sur la période allant de 1997 à 2007, un échantillon représentatif de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans).

Il en résulte que le taux d'usage général de moyens contraceptifs parmi les femmes composant l'échantillon a progressé de 60 %, passant de 49,1 % à 79,9 %.

Le taux d'avortements provoqués (« avortements choisis »), lui, a

plus que doublé au cours de la même période, passant de 5,52 à 11,49 pour 1.000 femmes en âge de procréer.

« En d'autres termes, souligne la blogueuse de *BigBlueWave*, Suzanne, bien qu'il y ait eu une augmentation du recours à la contraception, il n'y a pas eu moins de grossesses non désirées, il y en a eu davantage. »

Les causes ? On peut en suggérer plusieurs, dit Jeanne Smits : « La contraception donne un sentiment de sécurité qui facilite les rencontres sexuelles de hasard, multipliant le nombre de rapports et de partenaires et rendant encore plus inacceptable l'arrivée d'un bébé dont de toute façon, on avait prévu de refuser la conception. Plus de rapports 'récréatifs', cela veut dire aussi davantage de possibilités de fécondation, aucune méthode contraceptive n'étant sûre à 100 % ». ■

HONGRIE : Le droit à la vie depuis la conception dans le projet constitutionnel

Profitant de sa majorité des deux tiers au Parlement hongrois, la coalition *Fidesz-KDNP* à la tête du pays est en train d'élaborer une nouvelle Constitution. Ce texte est actuellement discuté au Parlement et fera, selon les déclarations du gouvernement, l'objet d'un vote au printemps prochain.

« Depuis sa conception, la vie mérite d'être protégée comme un droit humain fondamental. La vie et la dignité humaine sont inviolables », consacre un des articles du projet constitutionnel.

Le précédent gouvernement de Viktor Orbán avait déjà, en 2000, restreint l'accès à l'avortement en introduisant l'obligation de tenir compte

de l'avis d'un comité pour une grossesse supérieure à 12 semaines.

L'argument démographique est l'un de ceux mis en avant par le gouvernement pour justifier la fin du tout-avortement hérité du régime communiste. Un autre point que le gouvernement souhaite affirmer dans la Constitution est le soutien à la famille : « La Constitution protège le mariage, considéré comme l'union de base la plus naturelle entre un homme et une femme et fondement de la famille ».

Le projet hongrois prévoit aussi l'introduction dans la future Constitution de la notion de « rôle du christianisme dans l'histoire millénaire de la Hongrie ». ■

Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association Droit de Naître.

Responsable de la publication :
M. Marc Balestrieri
Droit de Naître : 39 av. Pasteur
92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99
Fax : 01 47 68 84 79
E-mail :
contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org
Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170
Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798